



MAIRIE DE NANTERRE

Contact : Henry FALLOT
Chef de projet du quartier La Boule / Champs Pierreux
Tel : 01.47.29.49.21
henry.falot@mairie-nanterre.fr

Compte rendu du Conseil de Quartier La Boule / Champs Pierreux du 11 mars 2009

20 personnes présentes

Elus de la majorité municipale présents :

- Julien SAGE ; Adjoint au Maire, délégué à l'environnement et à l'écologie urbaine, responsable de l'animation du conseil de quartier
- Sophie DONZEL ; Adjointe au Maire, déléguée au développement économique, à l'emploi, au commerce et à l'artisanat
- Didier DEBORD ; Adjoint au Maire, délégué à la gestion de l'espace public
- Carlos ALVES ; Conseiller municipal

Sont excusées : Jacqueline FRAYSSE ; Députée de la circonscription, Conseillère municipale et Fatna CHOUIKH ; Adjointe au Maire à la santé et aux politiques de prévention.

Elus de l'opposition municipale présents :

- Frédéric LEFRET ; Conseiller municipal groupe Nanterre en valeurs, UMP, centre, apparentés
 - François DE LAJARTE ; Conseiller municipal groupe MoDem et apparentés
 - Pierre CREUZET ; Conseiller municipal groupe MoDem et apparentés
-

Ordre du jour

- 1- Les enjeux de l'extension de la Défense sur Nanterre
 - 2- L'offre commerciale sur le quartier
 - 3- Le projet d'optimisation de la collecte des déchets
-

Avant de traiter l'ordre du jour, Julien Sage ouvre la séance en rappelant le rôle et la composition du collectif d'animation du conseil de quartier.

Le collectif est chargé de préparer et d'animer les réunions du conseil de quartier, il définit l'ordre du jour et peut, par l'intermédiaire du chef de projet de quartier, solliciter un service municipal pour préparer toute note qui lui permettra d'être informé des actions, projets, travaux en cours sur le quartier. Le collectif est une instance ouverte à tout habitant souhaitant y participer, il est placé sous la responsabilité d'un élu.

Ceux qui souhaitent s'y inscrire prennent contact avec Henry FALLOT, chef de projet du quartier. Pour illustrer le rôle du collectif, Julien Sage souligne que l'offre commerciale du quartier mise à l'ordre du jour de cette séance est une proposition des membres du collectif et a été travaillée par le service municipal de la vie économique.

1- Les enjeux de l'extension de la Défense sur Nanterre

Le débat de ce soir s'inscrit dans une suite d'initiatives publiques consacrées au projet de l'Etat d'étendre le quartier d'affaires de La Défense à Nanterre, sur la base du rapport remis par le Préfet Lelarge.

A partir d'un support audiovisuel (consultable sur le site de la ville à la rubrique quartier), Julien Sage présente le contexte historique et les grands enjeux autour de l'extension de la Défense.

Après avoir dégagé des problématiques essentielles, notamment celles du site des Groues-La Folie et du transport, qui résulteraient d'un aménagement disproportionné et entrepris sans réelle concertation avec la ville de Nanterre et ses habitants, le débat est ouvert.

Une habitante : « La fermeture des papeteries de la Seine est-elle une certitude, et à quelle échéance ? »

S. DONZEL : Une information officielle a été donnée il y a quelques jours. Smurfit-Kappa, le propriétaire de l'usine a déjà annoncé avoir pris des contacts avec des investisseurs. L'entreprise ne devrait pas fermer dans les mois qui viennent, néanmoins il apparaît qu'elle est déjà dans un processus avancé de valorisation de son terrain. En outre elle estime que dans une logique de stratégie économique le site de Nanterre n'a pas une taille adaptée par rapport à ses sites de production en Europe.

F. LEFRET : Le rapport du Préfet Lelarge a été remis mais aujourd'hui le gouvernement n'a arrêté aucune décision, ce sont seulement des pistes de réflexions précise Monsieur Lefret. Cependant il souscrit aux constats qui sont fait sur l'état des transports : le RER A se dégrade de plus en plus, avant de densifier il faut améliorer les transports en commun. Quant au programme d'extension du rapport Lelarge, il faut une vraie mixité entre logements et bureaux, il n'y a aucun intérêt à avoir une Défense bis. Des efforts sont à faire pour améliorer la circulation douce, notamment en installant des abris vélos à des endroits surveillés au RER A.

P. CREUZET : Les six dernières années ont été une chance unique avec l'EPASA et à sa tête Patrick JARRY. Malheureusement ce sont uniquement des bureaux qui se sont construits alors que c'était une chance historique pour proposer autre chose. Tous les grands projets sont arrêtés dans le contexte de crise. C'est avec l'ensemble des nanterriens que le travail doit s'entreprendre pour réfléchir à la manière dont seront proposées d'autres alternatives.

Un habitant : « Le rapport Lelarge ne retient pas le projet défendu par la Ville d'accueillir le Centre National du Patrimoine car cela risquerait de renforcer l'enclavement du site. Ce projet ne risque t'il pas d'enclaver encore plus le quartier du Petit Nanterre ? »

J. SAGE : Ce n'est pas dans la volonté de la ville de créer ou de renforcer des frontières. La réflexion municipale liée à ce projet est de chercher des franchissements entre les Groues et le Petit Nanterre. Mais il ne faut pas seulement des passerelles physiques, il faut aussi des franchissements intellectuels notamment avec l'université Paris X.

D. DEBORD : La question des transports est préoccupante, il faut réussir à y travailler rapidement. La situation actuelle vient du non investissement de l'Etat durant les vingt dernières années. La région Ile de France a la charge des transports uniquement depuis deux ans et demi et un certain nombre de propositions ont été faites. Prévoir l'aménagement de secteurs, tels ceux qui sont l'objet du débat de ce soir, impose en préalable de traiter la problématique des transports. Ce n'est que dans un second temps où la construction pourra s'envisager. La Ville de Nanterre ne refuse pas de travailler avec l'Etat sur les aménagements mais refuse la méthode utilisée.

S. DONZEL : A Nanterre beaucoup de bureaux se sont construits ces dernières années mais grâce au PLU, la construction dans un certain nombre de secteurs a pu être limitée. Sans cet outil détenu par la Ville, il y aurait aujourd'hui non pas un million de mètres carrés de bureaux mais bien plus... C'est justement pour défendre l'idée d'un développement maîtrisé de la ville que la municipalité ne veut pas laisser le marché immobilier dicter le visage urbain de la ville. Tout l'enjeu actuel autour de Seine Arche est de savoir si la Ville peut ou pas garder la maîtrise de son aménagement.

2- L'offre commerciale sur le quartier

Il s'agit ici de dresser un état des lieux et de faire le point sur les projets d'implantation de nouveaux commerces. Le document préparé par le service municipal de la vie économique est présenté en séance par Sophie DONZEL (consultable sur le site de la ville à la rubrique quartier).

Une habitante : « Concernant la pharmacie prévue dans les locaux commerciaux au rez-de-chaussée de l'Étap'Hôtel, il y a déjà une pharmacie près de la place de la Boule, que va-t-elle devenir ? »

S. DONZEL : La pharmacie de La Boule est dans un immeuble qui est concerné par une opération de résorption de l'habitat insalubre, cet immeuble a vocation à être démoli. Des discussions sont en cours avec le propriétaire de la pharmacie pour envisager un possible déplacement dans les nouveaux locaux. Un accord doit être trouvé entre le propriétaire des murs et le pharmacien mais à ce jour ils ne se sont pas entendus.

Un habitant : « La municipalité n'aurait elle pas pu à la place du LIDL donner la possibilité à des nanterriens de lancer un projet comme un bar associatif ? Avez-vous déjà songé à ce genre d'initiative ? »

S. DONZEL : Il faut soutenir la création d'entreprise par les nanterriens, la Ville s'y emploie, qu'il s'agisse de créations de commerces ou d'autres activités. C'est pourquoi sur l'opération de La Boule, qui comprend plusieurs locaux commerciaux, la municipalité a transmis des projets déposés par des nanterriens au « commercialisateur », c'est lui qui signe les baux avec les commerçants. La ville peut faciliter l'implantation de commerces mais elle n'a pas vocation à être propriétaire de locaux commerciaux, c'est pour cette raison qu'il y a un « commercialisateur ». Quant au bar associatif, la localisation du LIDL ne s'y prêtait pas.

F. LEFRET : Il faut faire attention aux commerces diffus et, dans la mesure du possible, essayer d'installer un tissu commercial diversifié pour éviter qu'un commerçant se retrouve isolé car par expérience on sait qu'il sera difficile pour lui de pérenniser son activité.

P. CREUSET : La SEMNA qui organise un programme immobilier à La Boule aurait du gérer les locaux en pied d'immeuble au lieu de les vendre à un groupe privé, et ainsi garantir une diversité des commerces et assurer des loyers pas trop chers.

S. DONZEL : La maîtrise aurait pu être gardée. La SEMNA étant aménageur il était possible qu'elle assure la gestion et la commercialisation des locaux commerciaux. Mais ce n'est pas son cœur de métier et le choix a donc été fait de plutôt travailler avec des « commercialisateurs » dont c'est la spécialité.

3- Le projet d'optimisation de la collecte des déchets

Il a été convenu que ce projet fasse l'objet d'une présentation dans tous les conseils de quartier, afin que les remarques des habitants puissent être prises en compte. Après cette concertation et les éventuels réajustements, le bureau municipal se prononcera sur la mise en œuvre opérationnelle du projet qui, s'il est adopté, s'appliquera à l'automne 2009. C'est Adrien PETIT, responsable du service de la gestion des déchets, qui commente le document (consultable à la rubrique quartier sur le site de la Ville).

Un habitant : « Je n'ai jamais été sensibilisé au tri sélectif, comptez-vous organiser une campagne de sensibilisation ? »

D. DEBORD : Après la mise en place de la collecte sélective il y a une dizaine d'années, s'est déroulée une grande campagne de sensibilisation au niveau de la ville. Depuis sont plutôt privilégiées de petites opérations de sensibilisation qui se déroulent dans les écoles ou les centres de loisirs. Plus les actions sont menées auprès des jeunes, plus il y a de chance de capter l'attention du public sur ce

sujet. Des stands d'informations sont aussi présents dans diverses manifestations municipales telles que le marché aux fleurs ou la fête des associations. Une campagne plus globale devrait d'ici peu de temps s'engager sur le respect de l'espace public.

Un habitant : « Concernant le ramassage des ordures ménagères, le projet prévoit de passer de quatre à deux jours de collecte pour les zones pavillonnaires, la combinaison du mercredi et du samedi ne me paraît pas être une très bonne solution. »

D. DEBORD : Au regard d'une situation particulière qui conduirait une personne à rater systématiquement un jour de collecte, il est possible de demander à être doté d'un bac de plus grande capacité. Pour rappel, la veille d'un jour de ramassage il est permis de sortir sa poubelle dès 20 heures.

L'ordre du jour ayant été examiné, Julien SAGE demande à l'assemblée si des habitants veulent réagir à d'autres sujets.

Un habitant : « L'avenue de la Fontaine de Rolle est passée en sens unique, montant, depuis le 26 janvier. Au début, régulièrement des voitures empruntaient le sens interdit, mais cette situation s'est calmée. C'est très appréciable et sécurisant, pour les habitants de l'avenue et des rues Claude Chappe et Edouard Branly, de voir le trafic ainsi réduit. »

J. SAGE : Après cette phase de test qui dure six mois, un point sera fait, à partir des comptages et des observations menés, le conseil de quartier pourra se prononcer sur le maintien ou non du sens unique.

Avant de lever la séance du conseil, Julien SAGE donne les informations suivantes : courant mai juin une balade dans le quartier avec les habitants devrait s'organiser afin de noter les demandes et/ou suggestions concernant l'espace public. Il n'est pas prévu pour l'instant que le quartier La Boule / Champs Pierreux organise sa propre fête de quartier, l'idée est de réfléchir à une soirée conviviale dans le cadre de *Comme à la Plage* puisque cet événement se situe sur le quartier.

N.B. Le compte rendu ainsi que les documents présentés en séance sont consultables sur le site de ville (<http://www.nanterre.fr/Citoyens/Lesquartiers/La+Boule+Champs-Pierreux/Conseil+de+quartier/>).

Pour les personnes qui ne pourraient pas se connecter à internet et qui souhaiteraient obtenir une copie des documents, prière de contacter le secrétariat de la Vie Citoyenne au 39 92.